



MAIRIE

ASPRES SUR BUECH

COMPTE RENDU DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2019

Conseillers présents : MM; Pascal DEGASPERI ; Alain FROGET ; Yannick LOMBARD ; Sébastien SIMION ; Robert RICHIARDONE ; Gilles TOURTET ; MMES Christine DELORME ; Odile DURAND ; Jacqueline HARDON ; Françoise PINET

Absents: MM Christian BRETON ; Joris GIRARD ; Jean-Pierre MENUT ; MME Julie GAY-PARA

Absente représentée : Céline PIERROT (pouvoir à Françoise PINET)

Le compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

Christine DELORME est désignée secrétaire de séance.

EXTENSION DE TROIS SALLES DE CLASSE DE L'ECOLE ET CREATION D'UN PREAU

CHOIX DES ENTREPRISES

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le site « marchés-publics.info » et au Dauphiné Libéré avec une date limite de réception des offres fixée au 10 mai. Le marché se décompose en deux tranches, une tranche ferme (extension de trois salles de classe) et une tranche conditionnelle (la création d'un préau). Les travaux sont divisés en sept lots (une seule offre déposée pour chaque lot). La commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 mai pour l'ouverture des plis et le 20 mai pour l'analyse des offres.

Sébastien SIMION explique que le bureau d'études a analysé les offres, il en ressort des dépassements pour certains lots par rapport aux estimations représentant un surcoût d'un montant d'environ 40 000 € pour la tranche ferme.

Madame le Maire explique que compte-tenu des contraintes des délais impartis, installation de chantier notamment, et les contraintes drastiques de l'éducation nationale concernant la sécurité, les travaux de gros œuvre ne peuvent se réaliser que pendant les vacances d'été. Cela expliquerait le fait que peu d'entreprises ont répondu à l'appel d'offres (beaucoup d'entre elles prennent leur congés durant le mois d'août).

Madame le Maire propose au conseil de suivre l'avis de la CAO et de choisir pour la tranche ferme les entreprises listées ci-dessous :

- ✓ Lot 1 : SAS SEE THOMET à SISTERON pour un montant de 95 141.40 € HT (tranche ferme)
- ✓ Lot 2 : ALFERINOX CREATIONS à LAZER pour un montant de 19 379.00 € HT (tranche ferme)
- ✓ Lot 3 : ALPES PROVENCE MENUISERIES à AIGLUN pour un montant de 31 921.20 € HT
- ✓ Lot 4 : SARL P.N.R. PLATRERIE NEUF ET RENOVATIONS à GAP pour un montant de 10 418.50 € HT
- ✓ Lot 5 : SARL CAVEGLIA & MARCHETTO à GAP pour un montant de 25 527.70 € HT

- ✓ Lot 6 : SCOP AVENIR RADIO ELECTRICITE à LARAGNE MONTEGLIN pour un montant de 10 679.00 € HT
- ✓ Lot 7 : GAPENCAISE DE CHAUFFAGE à GAP pour un montant de 10 861.55 € HT

Accord à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer les pièces relatives aux marchés.

Accord à l'unanimité.

Compte tenu des surcoûts de la tranche ferme, Madame le Maire propose de ne pas s'engager pour le moment sur la tranche optionnelle à savoir la construction du préau prévue initialement à l'automne et de revoir sa faisabilité financière en 2019.

Madame le Maire fait part au conseil de la réunion qui s'est tenue en mairie avec Madame BRUN (inspectrice d'académie du secteur) et de Monsieur ESMIEU (réfèrent sécurité pour l'éducation nationale). Le projet d'extension de l'école est très apprécié.

Durant les travaux un Algéco sera installé dans la cour de l'école, le déménagement des classes et le stockage du matériel est prévu début juillet.

La classe de maternelle sera transférée dans le préau couvert. Afin de répondre aux critères de sécurité les enfants devront suivre un cheminement pour se rendre aux toilettes de la cour.

DECISIONS MODIFICATIVES

Budget commune section fonctionnement

Deux repas de cantine d'un montant de 8.60 € de l'année dernière ont été payés à tort. Afin de procéder au remboursement il faut inscrire des crédits à l'article 673 (titres annulés sur l'année précédente)

Décision modificative à prendre :

- Chapitre 67- article 673 (+ 100 €)
- Chapitre 011- article 6288 (- 100 €)

Budget commune section investissement

Madame le maire propose d'inscrire des crédits pour l'achat de bancs et pour l'achat de jeux d'enfants.

Décision modificative à prendre :

- Opération mobilier urbain – chapitre 21- article 2184 (+ 500 €)
- Opération jeux d'enfants – chapitre 21 – article 2184 (+ 500 €)
- Opération Aménagement quartier du parc – chapitre 23 – article 2313 (- 1 000 €)

Accord à l'unanimité des membres présents.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le montant des subventions voté aux associations reste en partie identique à celui versé en 2018. Deux demandes supplémentaires sont parvenues en mairie : l'association : Les Ubuësques (théâtre d'improvisation) et l'amicale des sapeurs-pompiers qui organisent une journée portes ouvertes le 6 juillet.

Les subventions ne sont versées que sur présentation d'un dossier complet comprenant entre autre un bilan des activités et un bilan financier.

Accord à l'unanimité des membres présents.

SUBVENTION A L'ASA DES CANAUX D'ASPRES

Comme en 2018 il est proposé le versement d'une subvention de 2 000 € à l'ASA des canaux. Il est rappelé que cette subvention est destinée à compenser les frais engagés par l'ASA pour l'entretien du canal du moulin.

Accord à l'unanimité des membres présents.

MANDAT AU CENTRE DE GESTION POUR LA PROCEDURE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Le Centre de Gestion organise un appel d'offres sur la prévoyance des agents (incapacité, invalidité, décès, perte de retraite et dépendance). La commune souhaite missionner le centre de gestion afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation. A l'issue de cette procédure la commune conserve la liberté d'adhérer à cette convention de participation, en fonction des tarifs, des garanties proposées et des risques couverts. Seuls les agents dont les collectivités ont mandaté le CDG pourront adhérer au contrat groupe prévoyance.

Accord à l'unanimité des membres présents.

ACTIONS JEUNESSE

Subvention à l'amicale du personnel communal

Le montant à reverser au regard aux effectifs adhérents est de 680 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

Acquisition d'un véhicule

Madame le Maire propose au conseil de l'autoriser à demander une subvention au Conseil Départemental pour l'acquisition d'un véhicule type trafic. Une demande sera également adressée à la CAF.

Y. LOMBARD est chargé de demander des devis.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Désignation d'un nouveau régisseur à la régie d'avances

Suite au départ de Véronique EYRAUD à la Communauté de Communes Buëch Dévoluy il convient de désigner un nouveau régisseur de recettes.

Madame le Maire propose de nommer Benjamin PEYRET responsable du service et en suppléant Nicolas ESPIE.

Accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

ELECTIONS EUROPEENNES

Il est proposé aux conseillers d'effectuer un tour de garde.

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Le bureau d'études CLAIE propose une réunion sur l'avancée du diagnostic le lundi 27 mai à 9 heures.

RESTAURATION DE LA FONTAINE

L'inauguration est prévue le samedi 13 juillet à 11 heures. Un panneau sera posé le jour de l'inauguration.

Route départementale 994A

Madame le Maire informe du courrier du Président du conseil départemental faisant connaître que le trafic des poids lourds sera rétabli par le col des Eygaux d'ici la fin du mois de mai, dès l'achèvement du gros œuvre de la médiathèque de Veynes.

Divers

Le maire de Gap a fait connaître par courrier que le régiment des chasseurs de Gap recherche des terrains de manœuvre.

Robert RICHIARDONE évoque la réunion de tennis prévue samedi 25 mai.

PUBLIC

Catherine RENARD soulève le problème de stationnement des poids lourds sur la place des Aires.

Il est proposé de signaler aux propriétaires d'aller se garer devant la caserne des pompiers.

La séance est levée 18 h 45.